



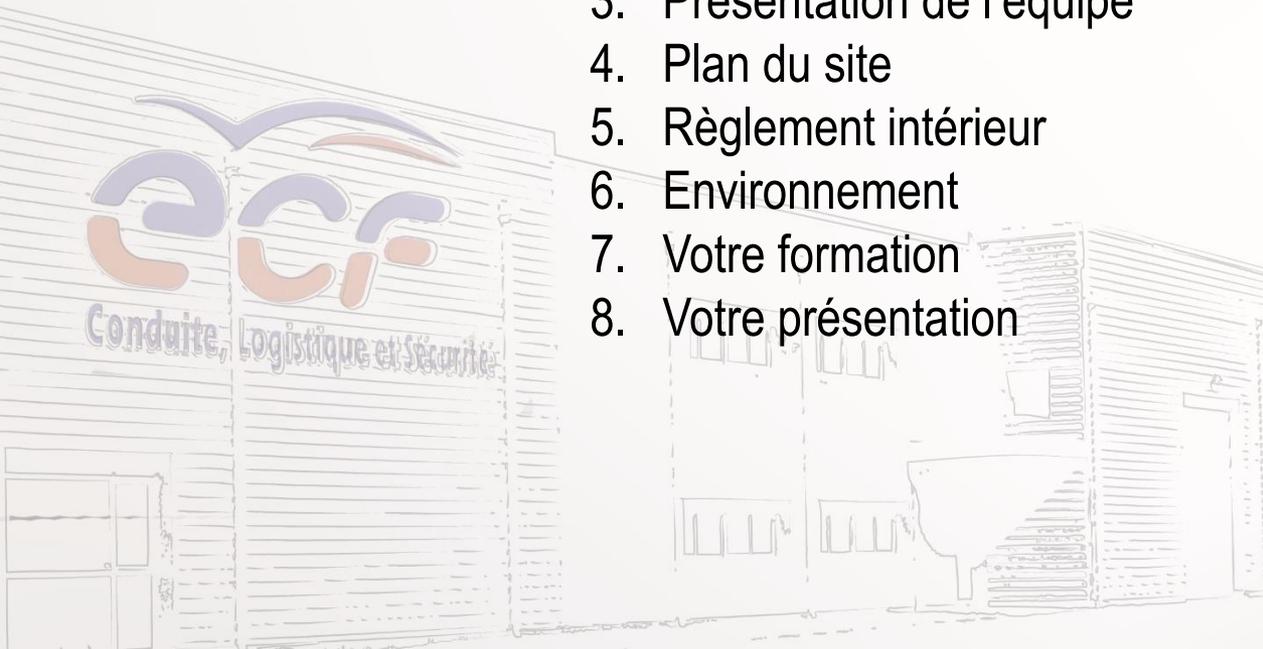
Bienvenue à l'ECF !





Votre accueil dans notre organisme

1. Présentation
2. Mot de la direction
3. Présentation de l'équipe
4. Plan du site
5. Règlement intérieur
6. Environnement
7. Votre formation
8. Votre présentation





**Tout d'abord,
Tout le monde est là ?**
Faire l'appel



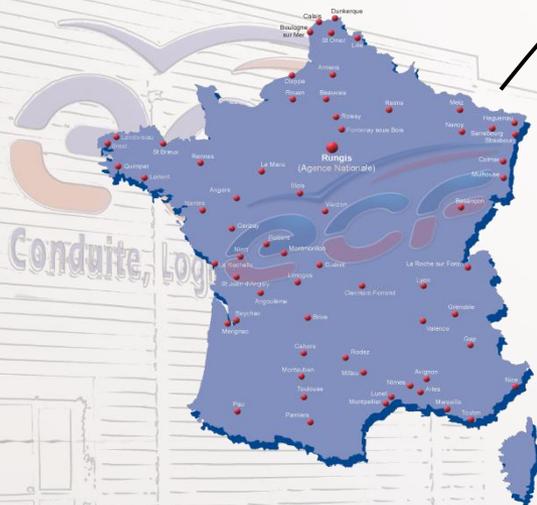
Présentation notre organisme



ECF FTGR

Organisme de formation créé en 2004
Présent sur l'Aveyron, le Lot, le Tarn, la Haute Garonne
4 centres de formation professionnelle (Baraqueville, Albi, Castres, Lalbenque)
2 sites de formation (Souillac, Saint Affrique)
4 auto-écoles (Rodez, Villefranche de R, Castres, Blagnac)

ECF,
Un groupe national
dans la Formation



Présentation notre organisme



▪ **Transport** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- Permis B, BE, B96, C, CE, D, DE
- Formation initiale minimum obligatoire (FIMO) et formation continue (FCO)
- Formation aux risques routiers (Eco-conduite, Situations d'urgences..)

Formations diplômantes

- Titre professionnel de conducteur de transport routier de marchandises sur Porteur
- Titre professionnel de conducteur de transport routier de marchandises sur tout véhicules
- Titre professionnel de conducteur de transport routier interurbain de voyageurs

▪ **Logistique** : Formations qualifiantes initiales et continues :

- CACES R389 (Chariots de manutention)
- Professionnalisation aux métiers de la logistique

Formations diplômantes

- Titre professionnel de Préparateur de commande

Présentation notre organisme



- **Manutention et Levage** : Formations qualifiantes initiales et continues :
 - . CACES R390 Grue Auxiliaire
 - . CACES R386 PEMP (Nacelle)
- **Travaux Publics** : Formations qualifiantes initiales et continues :
 - . CACES R382 Engins de chantier
 - . Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Formations diplômantes

Titre Professionnel de conducteur de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse

- **Sécurité** :
 - . Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
 - . Formation au port des EPI
 - . Formation aux travaux en hauteur
 - . Formation Gestes et Postures

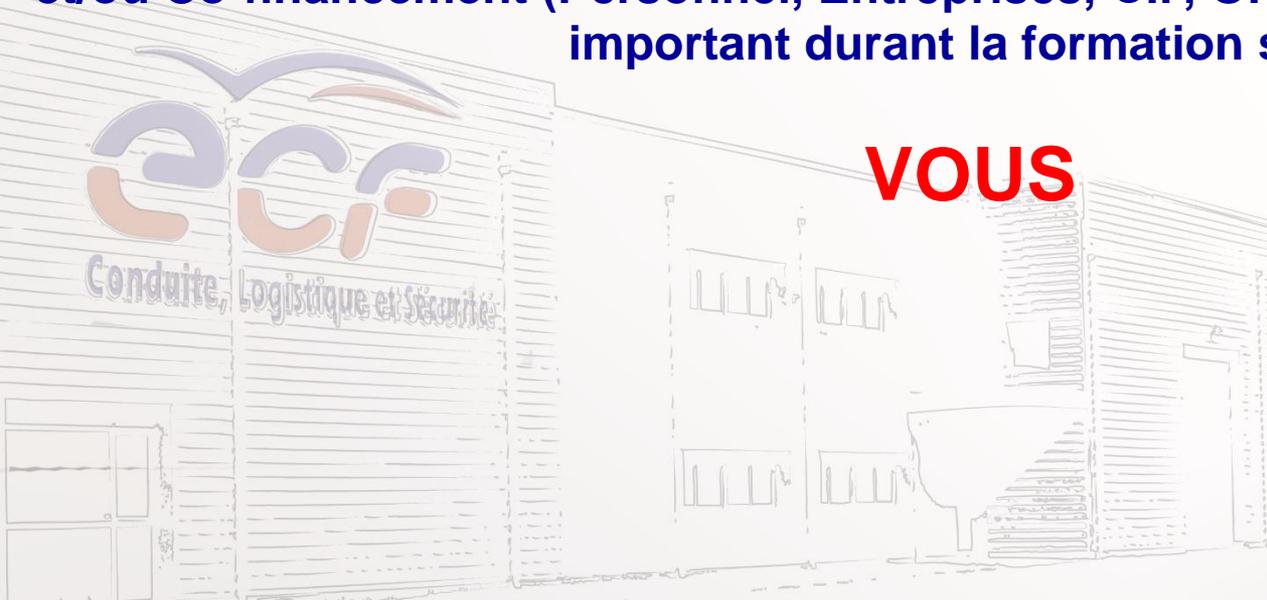
Mot de la direction



La Direction ECF de ECF FTGR ainsi que l'ensemble du personnel de l'Agence vous souhaitent la bienvenue.

Notre organisme est certifié ISO 9001, de ce fait, quelque soit votre Financement et/ou Co-financement (Personnel, Entreprises, CIF, OPCA, Région, FSE ...) le plus important durant la formation sera

VOUS



Mot de la direction



Pour cela, afin de recueillir vos suggestions, nous avons mis en place les actions suivantes :

- L'équipe Administrative, Commerciale et de Direction est présente et est à votre écoute avant les cours, pendant la pause et après les cours, cela pendant les horaires d'ouverture de l'Agence ou sur rendez-vous

- Une adresse mail vous permettra également de communiquer avec notre organisme et notamment

le service Qualité : qualite.iso@ecf-aveyron.com

N'oubliez pas de mentionner dans le mail vos nom, prénom, lieu de formation, nom de l'action et bien sûr vos remarques

Environnement

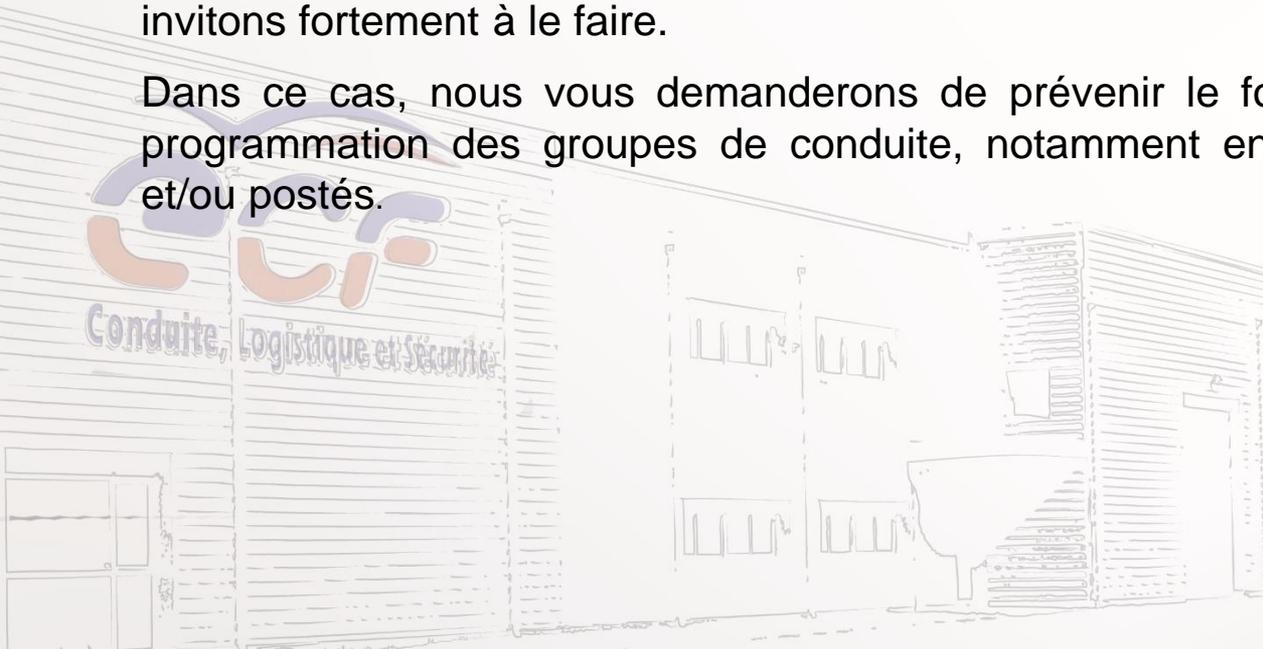


1. Co-voiturage

Dans le cadre de notre Responsabilité face à l'environnement, il est nécessaire d'essayer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, durant la formation, si vous avez la possibilité d'effectuer vos trajets domicile/Centre de Formation à plusieurs dans le même véhicule, nous vous invitons fortement à le faire.

Dans ce cas, nous vous demanderons de prévenir le formateur lors de la pré-programmation des groupes de conduite, notamment en cas d'horaires décalés et/ou postés.



Environnement



3. Salle informatique

Pour compléter votre formation, rechercher des informations ou un emploi, nous mettons à votre disposition une salle de ressources.

Cette salle vous permet :

- De faire des révisions dans un cadre privilégié
- D'utiliser nos outils pédagogiques numériques – Webformation
- D'accéder à l'ensemble des revues métiers et offre d'emploi à disposition.

Cette salle est disponible durant les horaires d'ouverture du centre de formation.

ECF vous met à disposition un accès gratuit à internet « ECFInvite » . Merci de ne pas en abuser



Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

Boissons alcoolisées et substances illicites :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

Interdiction de fumer :

En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules.

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 69€ ou à des poursuites judiciaires.

Pour savoir de mieux, téléchargez ou appelez le :

3889 (Téléco info service 100 d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

Décret n°2006-1088 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à une amende forfaitaire de 150€ ou à des poursuites judiciaires.

Pour savoir de mieux, téléchargez ou appelez le :

3889 (Téléco info service 100 d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.)

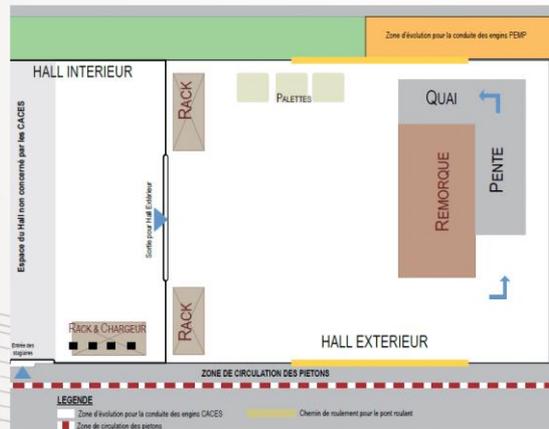
Décret n°2017-623 du 20 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif



Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre



Utilisation des machines et du matériel :

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Consignes sur les aires d'évolution

Les consignes de circulation sur l'ensemble des aires d'évolutions (hall et pistes) sont définies par des plans de circulation présent sur le site. Ces consignes sont à suivre obligatoirement, notamment lors de vos passages à pied dans les différentes zones.

Equipement de protection individuel

Le port des EPI est obligatoire dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES et sur certaines zones (Halls d'évolution et piste de conduite).



Règlement intérieur



2. Horaires et Absences

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage de manière hebdomadaire. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application de sanctions. En cas d'absence, les heures ne pourront être reportées et ne donneront lieu à aucun dédommagement.

En règle générale, sauf aménagement, les horaires sont les suivants :

8H - 12H / 13H00-16H00
ou en travail en équipe : 6H - 13H ou 13H - 20H

Les stagiaires sont tenus d'être présent sous peine de l'application de sanctions

Les seuls absences justifiées sont celles définies par le code du travail, à savoir :

- Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti immédiatement par téléphone).
- Les absences pour congés pour événements familiaux

En cas de retard (arrive après l'appel) vous devrez passer à l'accueil pour signer une fiche de suivi des retards

RESPECTONS NOUS



Règlement intérieur



3. Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- **Soit en un avertissement ;**
- **Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;**
- **Soit en une mesure d'exclusion définitive** (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une stage dans le cadre d'un congé de formation.

Votre formation



Transport



Manutention et Levage



Logistique



Travaux Publics



Sécurité Routière

Transport

TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR
(Accès par voie de la formation 1a)
Réf de l'action : ECF 1310 indice 07
Version de l'AFP LLERENA

OBJECTIFS : Être capable de réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec un porteur de plus de 3,5t de PTAC de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRE-REQUIS
- Être titulaire du permis B en cours de validité.
- Avoir satisfait à l'évaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP).

AVERTISSEMENT : Le candidat devra avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS
Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multi média et ou marqueuses.
- Aire d'évolution.
- Véhicule porteur.

EFFECTIFS
- Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.
- Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.

HORAIRES
De 8 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

DURÉE
-385 heures.

PROGRAMME
- Contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduite et manœuvre en sécurité d'un porteur de plus de 3,5t et acheminement des marchandises.
- Prise en charge et livraison des marchandises.
- Prévention des risques et réaction en cas d'accident.
- Décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer un dépannage simple.
- Rechercher, échanger et exploiter les informations opérationnelles dans le contexte du transport routier de marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS
- Dossier de Pratique Professionnelle.
- Évaluation en Cours de Formation.
- Évaluation finale.
- Entretien avec un jury professionnel.

SANCTION VISÉE
- Titre Professionnel de Conducteur Routier sur porteur.
Ce Titre, de niveau V, délivré par le Ministère du Travail, donne par équivalence, Le permis C sans restrictions, ainsi que la qualification initiale de conducteur routier (Dispense son titulaire de suivre la FIMO). Sa détention permet la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Conduite

ecf

Personne CP
VIA
Personne conseillère

FICHE DESCRIPTIVE ANNEXE (ECF FP A 004 indice 09)
à un devis, un contrat ou une convention de formation professionnelle
(voir le règlement intérieur du centre de formation)
Page 1/1

Objectif
Pré requis
Sanction visée
Programme de formation
Calendrier prévisionnel



Votre formation



Nos 3 temps pédagogiques

Durant votre formation, vous pourrez rencontrer trois organisations pédagogiques :

1. Le Face à Face Pédagogique collectif ou individuel

En formation pratique ou théorique, le formateur vous transmet un savoir, une méthode de travail et des « outils » pour faciliter votre apprentissage

2. Temps de travail en atelier encadré

Le formateur évalue votre progression pédagogique et vous oriente sur les thèmes que vous devez perfectionner en autonomie individuellement et/ou en groupe par ateliers. Le formateur encadre ces ateliers pour dispenser des rappels pédagogiques.

3. Temps de travail en autonomie

Apprendre un métier, c'est également apprendre l'autonomie. Des périodes d'acquisition autonome de compétences (Webformation, apprentissage des fiches Orales/Ecrites, Code ...) ou période de révision en autonomie (mise à disposition d'une salle, d'un véhicule) sont mises en place. Ce qui permet de réduire le temps passé chez vous à apprendre et/ou réviser



Et vous?

Tour de table de présentation

Merci de remplir votre fiche de renseignement des stagiaires.

L'ensemble des éléments sont obligatoires et doivent être complétés de manière lisible.

Ces informations seront repris pour vos différents documents administratifs

(édition de vos titres, dossiers de rémunération ou prise en charge...)





Bonne formation à l'ECF !

